



La prévention de la maltraitance et de la négligence des personnes âgées

Preventing Abuse and Neglect of Older Adults

La maltraitance et la négligence à la vieillesse peuvent nuire à la santé, au bonheur et à la sécurité financière d'un adulte. Les personnes âgées peuvent souffrir de différentes formes de maltraitance de la part de personnes dont elles dépendent ou à qui elles font confiance. Cette maltraitance peut survenir au domicile, dans la communauté ou dans le cadre d'une institution. Les responsables sont le plus souvent des membres de la famille, comme le conjoint ou les enfants de la personne âgée, mais des amis et des soignants peuvent également s'en rendre coupables.

De quels types de maltraitance ou de négligence les personnes âgées peuvent-elles être victimes?

La maltraitance et la négligence peuvent se présenter sous différentes formes, y compris la maltraitance physique, psychologique, financière, sexuelle, spirituelle ou sociale. Le fait de ne pas administrer les médicaments ou de ne pas procurer les biens nécessaires à la vie peut être en soi de la maltraitance et de la négligence. Certains types de maltraitance et de négligence violent les droits fondamentaux de la personne âgée, plusieurs types sont en fait des crimes. La plupart des gens n'ont pas l'intention de devenir injurieux ou négligents.

- **La maltraitance physique** comprend la violence, le contrôle ou les mauvais traitements, même s'il n'y a aucune blessure visible
- **La maltraitance psychologique** comprend les injures, l'intimidation, les menaces ou tout autre traitement qui portent atteinte à la dignité humaine et à l'estime de soi. Cette forme de maltraitance est fréquemment utilisée pour contrôler une personne âgée
- **L'exploitation financière** est la forme de maltraitance la plus fréquente signalée par les personnes âgées. Les exemples d'exploitation financière comprennent exercer des pressions sur une personne âgée pour obtenir de l'argent, utiliser sa propriété ou son argent sans sa permission, ou encore abuser de son autorité en vertu d'une procuration
- **La maltraitance sexuelle** survient lorsqu'une personne exerce des pressions sur une personne âgée pour obtenir des faveurs sexuelles ou encore qu'elle la harcèle ou l'agresse sexuellement. Elle peut également inclure des commentaires ou des blagues à caractère sexuel, des touchers inappropriés ou le fait de la dévisager
- **L'atteinte aux droits** signifie nier les droits de la personne âgée à la vie privée, à l'information ou aux différents soutiens communautaires auxquels elle a droit
- **La négligence** est l'ensemble des situations dans lesquelles une personne âgée est en droit de recevoir des soins ou de l'aide de la part d'une personne désignée que cette dernière omet toutefois de faire. Par exemple, un soignant peut arrêter d'effectuer le paiement des factures et de fournir de la

nourriture, des médicaments ou toute autre aide à la personne âgée. Il peut également la laisser seule pendant des périodes prolongées

Pourquoi la maltraitance ou la négligence se produisent-elles?

Certaines personnes apprennent à se servir de la maltraitance ou de la violence pour contrôler leurs relations. D'autres ne traitent simplement pas les personnes âgées de manière respectueuse. Certaines personnes, lorsqu'elles sont confrontées à des problèmes personnels ou à des tensions, peuvent être sujettes à faire du mal aux autres ou à les négliger. Ces facteurs peuvent accroître le risque de maltraitance.

La vie au côté de personnes âgées peut être une source de tensions au sein des familles. Dans certains cas, il peut être plus important de sauvegarder l'honneur de la famille en camouflant la maltraitance. Des communautés compatissantes peuvent préserver les personnes de la maltraitance et de la négligence.

Quels sont les effets de la maltraitance et de la négligence sur la santé?

Elles peuvent avoir des effets néfastes à long terme sur la santé et sur le bien-être des personnes âgées. Les effets sur la santé peuvent varier d'une personne à une autre selon leur situation. Ils peuvent être atténués grâce au soutien affectif d'amis et de la famille, et ce, dans la mesure où ils auront un certain contrôle sur la situation.

En général, les personnes âgées sont moins fortes physiquement et elles sont donc moins en mesure de se défendre en cas de mauvais traitements. Les signes les plus évidents de maltraitance physique sont des chutes, des ecchymoses, des fractures, des brûlures et des blessures à la tête ou à la bouche.

Les autres effets de la maltraitance et de la négligence sur la santé sont moins évidents et ils peuvent comprendre l'insomnie, les maux de ventre ou les problèmes respiratoires. Une personne âgée ayant souffert de négligence peut être gravement déshydratée (ingestion de liquides insuffisante) ou se trouver dans un état de malnutrition (alimentation insuffisante).

Certains signes de maltraitance, comme des chutes fréquentes ou de la confusion, peuvent être interprétés à tort comme faisant partie du processus de vieillissement. Certains signes peuvent indiquer des problèmes de santé qui sont fréquents à la vieillesse. Les personnes âgées victimes de violence ou de négligence peuvent également perdre goût à la vie ou modifier leurs habitudes en matière d'alimentation, de consommation de liquides et de prise de médicaments. Elles peuvent souffrir de dépression ou avoir des pensées suicidaires. Leur entourage peut ne pas reconnaître ni détecter ces signes qui découlent de la maltraitance.

La maltraitance et la négligence peuvent augmenter la possibilité de tomber malade ou de mourir prématurément. Ce stress peut également aggraver d'autres maux déjà préoccupants.

Quels sont les effets émotionnels de la maltraitance et de la négligence?

Les individus qui maltraitent ou négligent les personnes âgées le font souvent en les menaçant, en les harcelant ou en les intimidant. Ils peuvent menacer les personnes âgées de ne plus les laisser voir leurs petits-enfants, de les abandonner ou de les placer dans un établissement de soins de longue durée contre leur gré.

Les personnes âgées se sentent fréquemment stressées, inquiètes, anxieuses ou déprimées après avoir été maltraitées ou négligées. Elles peuvent éprouver de la honte, de la culpabilité ou de l'embarras du fait qu'un membre de leur famille ou un proche leur a fait du mal. Une personne âgée qui se sent maltraitée ou négligée perd habituellement confiance dans la personne qui l'a victimisée.

Certaines personnes âgées qui ont vécu une telle expérience peuvent consommer de l'alcool à l'excès ou abuser des médicaments pour les aider à dormir, à soulager leur anxiété ou à remédier à d'autres préoccupations.

Si quelqu'un que vous connaissez est ou a été victime de maltraitance, de l'aide est à portée de main sous forme de counselling ou de participation à un groupe de soutien afin de l'aider à surmonter les séquelles psychologiques. Si vous n'êtes pas certain si une personne est maltraitée ou négligée, vous pouvez appeler la ligne SAIL (Seniors Abuse and Information Line) pour obtenir des conseils au sujet de votre préoccupation.

Comment prévenir la négligence et la maltraitance?

Il n'y a aucune loi en Colombie-Britannique qui rend obligatoire la déclaration de la maltraitance et de la négligence des personnes âgées. Si vous souffrez de négligence ou avez été maltraité, vous pouvez obtenir de l'aide pour éviter que la situation ne s'aggrave. Il y a différentes manières d'aider une personne âgée qui peut se sentir maltraitée ou négligée, ou en être victime :

- Ne doutez pas des propos d'une personne âgée qui vous confie qu'elle vit une situation difficile
- Écoutez-la sans la juger
- Sachez reconnaître la maltraitance et la négligence et dénoncez-les d'une façon qui ne mette pas en danger la personne âgée
- Encouragez la personne âgée à s'adresser à un professionnel pour obtenir de l'aide confidentielle
- Sachez qui appeler pour vous renseigner ou pour obtenir de l'aide
- Respectez les choix de la personne âgée

Si vous fournissez des services à des personnes âgées, vous pouvez les aider des manières suivantes

- Aidez les personnes âgées et les familles à en savoir plus sur leurs droits et leurs responsabilités
- Aidez-les à reprendre confiance en elles et en leurs compétences

- Aidez-les à surmonter leur sentiment d'isolement
- Préparez les ressources appropriées pour venir en aide aux personnes âgées et aux familles

Les professionnels de la santé et d'autres fournisseurs de services ont été formés pour reconnaître les signes courants de la maltraitance et les dépister; ils savent également y remédier. Ils peuvent aider une personne âgée à évaluer sa sécurité personnelle et à mettre au point un plan de sécurité.

Que faire si je suis témoin d'une infraction ou d'une situation dangereuse?

Appelez la Seniors Abuse Info Line (SAIL) au 604-437-1940 dans le Lower Mainland ou sans frais au 1-866-437-1940.

Si vous êtes témoin d'une infraction ou d'une situation qui met une personne âgée en péril immédiat, appelez la police ou le **9-1-1** tout de suite. Mentionnez que vous voulez signaler une situation de maltraitance, de négligence présumée d'une personne âgée ou un problème de négligence personnelle.

Obtenir de plus amples renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la maltraitance et la négligence des personnes âgées ou pour obtenir de l'aide, appelez ou sollicitez les services suivants :

- La Seniors Abuse and Information Line (SAIL), hébergée par Seniors First BC, au 604 437-1940 à Vancouver ou au numéro sans frais 1-866-437-1940. Vous pouvez aussi consulter le site <http://seniorsfirstbc.ca>
- Le gouvernement de la Colombie-Britannique – Pour la protection contre la maltraitance et la négligence des aînés, consultez le site www2.gov.bc.ca/gov/content/family-social-supports/seniors/health-safety/protection-from-elder-abuse-and-neglect
- Le bureau du tuteur et curateur public au 604-660-4444 ou consultez le site www.trustee.bc.ca
- Legal Aid BC au 604-408-2172 ou au numéro sans frais 1-866-577-2525 ou consultez le site (en anglais) <https://legalaid.bc.ca/>
- La ligne d'aide téléphonique Victim Link, au numéro sans frais en Colombie-Britannique, 1-800-563-0808. Vous pouvez aussi consulter le site www2.gov.bc.ca/gov/content/justice/criminal-justice/victims-of-crime/victimlinkbc pour des informations à l'intention des victimes de violence familiale ou sexuelle, ou de crime

Pour plus d'informations sur la maltraitance et les personnes âgées, consultez les dossiers HealthLinkBC Files suivants :

- [HealthLinkBC File n° 93b Prévenir la maltraitance et la négligence des personnes âgées : Information pour les proches naturels](#)
- [HealthLinkBC File n° 93c Prévenir la maltraitance et la négligence des personnes âgées : Comprendre les différences entre les sexes](#)
- [HealthLinkBC File n° 93d L'exploitation financière des personnes âgées](#)

seniors first BC